

MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 08 mars 2022

Secrétaire de séance : Lucas PONCET

Procuration : Marie COMMARET à Marie-Laure GAILLARD
Sylvie JAMBOR à Laurent JANAUDY

Le conseil municipal, réuni le 08 mars 2022 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 08 février 2022 à l'unanimité des présents

2022-013 GBA - Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2022

Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, présente la délibération communautaire du 7 février 2022 portant sur la constatation de la répartition du fonds de solidarité aux communes de moins de 1 000 habitants et sur la révision de l'attribution de compensation au titre de l'année 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de se prononcer favorablement sur le montant du fonds de solidarité (3 225.00 €) et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation 2022 (23 010.91 €).

2022-014 Ecole - Construction d'un préau - Choix du bureau de contrôle

M. Laurent JANAUDY présente les 3 offres reçues relatives à la prestation de bureau de contrôle pour la construction d'un préau à l'école communale. Ce dernier propose de retenir l'offre de Bureau Alpes Contrôle. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir l'offre de Bureau Alpes Contrôle pour un montant de 1 500.00 € HT, soit 1 800.00 € TTC.

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif dans l'opération 218 « Ecole Préau ».

2022-015 Chapelle de Bellor – Convention de rejet des eaux pluviales

Dans le but de fixer les modalités de rejet des eaux pluviales de la chapelle de Bellor, M. Laurent JANAUDY présente le projet de convention, qui devra être signée entre M. Romaric BAUD, propriétaire de la parcelle qui jouxte celle de la chapelle de Bellor, et la commune de CORMOZ. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le projet de convention de rejet des eaux pluviales de la chapelle de Bellor et autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

GBA : Ouverture d'une médiathèque communautaire gratuite à Montrevel-en-Bresse – Centre Culturel Louis Jannel.

La Grange aux Parapluie – Espace de Vie Sociale : Proposition de rendez-vous avec M. David BOUVARD, pour la présentation du renouvellement de l'agrément EVS assorti de nouvelles actions et pour l'élaboration d'un diagnostic de territoire, en partenariat avec des élèves stagiaires de l'école ENSEIS de l'Ain (École Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale).

Ecole : - Compte-rendu du conseil d'Ecole du 03 mars 2022.

- Demande de M. et Mme DEBORDE pour le maintien de leur enfant à l'école primaire, jusqu'à la fin de l'année scolaire, malgré leur déménagement imminent de la commune : Demande acceptée.

Bibliothèque : Présentation de l'animation « Cycles » qui aura lieu le 2 avril 2022.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

Voirie : Présentation du devis de l'entreprise SOCAFL pour des travaux de réfection de fossés au chemin des Tronches et à la route de Varennes. Cette offre sera prochainement étudiée et l'entreprise SAAF sera également consultée.

Radar pédagogique : Présentation des devis qui seront étudiés pour le Budget Primitif 2022.

Ecole : Présentation du projet de remplacement du grillage rigide pour l'accès à la partie végétalisée. Demande de devis en cours.

Matériel technique : Etude de la commission matériel pour le remplacement du tracteur.

Cimetière : Proposition pour la construction de cavurnes supplémentaires.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme

Mise à jour de la carte communale : Rédaction de l'arrêté municipal n°A2022_0403_001 mettant à jour la carte communale conformément à l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé sur la commune de CORMOZ.

Révision de la carte communale : Compte-rendu. de la réunion du 18 février 2022.

Chapelle de Bellor : Compte-rendu de la réunion de démarrage des travaux du 3 mars 2022.

Ecole – Construction d'un préau : Visite du bureau d'étude du 9 mars 2022

Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Sou des écoles : Annulation du vide-greniers prévu le 29 mai 2022.

Divers

Service technique : La commune recherche une personne, détenteur du permis B, pour un emploi d'agent technique polyvalent pour la période de juin à septembre 2022.

Date à retenir

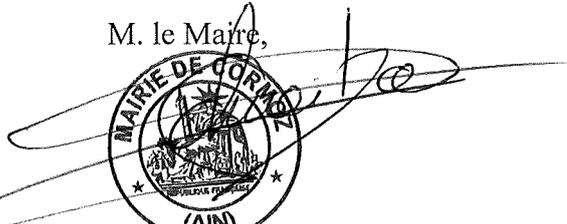
Mardi 15 mars 2022 : Réunion commission urbanisme à 20h00 ;
Réunion commission finances à 20h30 ;

Mercredi 16 mars 2022 : Chapelle de Bellor – Réunion de chantier à 9h00 ;

Jeudi 17 mars 2022 : Réunion commission bâtiments à 20h00 ;

Dimanche 10 et 24 avril 2022 : Elections présidentielles.

Date du prochain conseil municipal le mardi 29 mars 2022 à 20h00

M. le Maire,


Nicolas SCHWEITZER